

Pourquoi prendre en compte l'organisation interne des exploitations-ménages agricoles et leurs trajectoires d'évolution – Anne FLOQUET

Dans les interventions comme dans les études de leurs impacts, l'unité ciblée est habituellement l'exploitation familiale, et il est par là admis de façon implicite que les dépendants ou aides familiaux y travaillent collectivement sous la bienveillante autorité d'un chef d'exploitation qui est aussi souvent le chef d'un ménage élargi. Dans ce ménage élargi règneraient une solidarité et d'harmonieux partages rendant superflues des interventions plus ciblées et des indicateurs de suivi désagrégés.

Cette note théorique reprend les avancées qui ont permis de décortiquer les relations au sein des ménages, et en particulier des ménages agricoles. Elle présente en quoi l'analyse des changements dans ces relations ouvre des pistes pour des interventions permettant la promotion d'individus à statuts (de genre, position sociale, prospérité) différenciés. Pour ce faire, les praticiens du développement peuvent s'appuyer sur une masse de travaux anthropologiques.

Organisations internes des ménages-exploitations familiales

« Mais où sont donc ces unités... »

Se basant sur des enquêtes menées dans les années 60 et 70 dans des contextes africains divers, Gastellu (1980) plaidait pour un examen minutieux au sein d'une exploitation familiale des

unités de production, de consommation et d'accumulation de capitaux (assets), en se défiant de toute superposition a priori de ces unités économiques (Encadré 1). Il préconisait également l'identification des unités de résidence, facilement repérables dans l'espace, mais qui ne se superposent souvent pas complètement aux précédentes, et celle du porteur de décision principal, socialement reconnu comme « **chef de ménage** ».

Encadré 1: Les unités composant l'exploitation-ménage agricole selon Gastellu

L'unité de production est formée par les personnes qui contribuent à la création de produits sous la responsabilité d'une personne qui fait les choix d'activités et d'organisation du travail.

L'unité de consommation rassemble les personnes dont la consommation alimentaire est organisée en commun, dans une même « cuisine ».

L'unité d'accumulation réunit des personnes dont les biens sont mis en commun pour constituer un héritage. Sa composition peut différer des deux précédentes.

Gastellu comparait sur cette base deux sociétés agraires, les Sérères au Sénégal et les Agnis en Côte d'Ivoire (Gastellu, 1987):

Unités de consommation et de production: Dans les deux cas, l'exploitation familiale

coïncide avec le « ménage » et est construite autour d'un groupe de production regroupant deux ou trois générations d'actifs, sous l'autorité d'unité de production qui est ici aussi chef d'exploitation, et un groupe de consommation (qui est aussi couramment désigné comme «ménage»), qui diffère du groupe de production par l'ajout des dépendants non productifs. Chez les Agnis, en zone de colonisation agricole; le groupe de production regroupe deux sous-groupes, les actifs du ménage autochtone résidant au village et les travailleurs migrants établis dans des campements.

Unités d'accumulation: Chez les Sérères, les unités de production-consommation sont aussi organisées en sous-unités d'accumulation matrilineaires qui centralisent des surplus de leurs membres et les utilisent lors des cérémonies ; le chef de l'unité de production ne peut s'approprier ces surplus. Chez les Agnis, l'unité de production ne compte en général qu'un seul homme aîné qui est aussi le chef de l'unité d'accumulation, habilité à récupérer les surplus de son groupe et à mobiliser la force de travail. Dès lors, le patrimoine accumulé se transforme en héritage (foncier, autres avoirs, liquidités) qui va être réparti entre les frères utérins et les enfants des sœurs du défunt.

L'organisation interne des exploitations-ménages se diversifie

Guyer et Peters (1987) quant à eux entrent dans l'**organisation au sein des exploitations-ménages** agricoles de l'allocation des revenus et de la consommation. Les épouses Yorouba par exemple ne peuvent attendre d'autre appui de leur époux qu'un toit et le vivrier de base et ont donc dû développer des activités propres. Cette organisation de la consommation se répercute sur l'organisation de la production en les obligeant à développer des activités génératrices de revenu autonomes et à s'investir par exemple dans le commerce. Dès lors, certaines activités sont sous l'autorité du chef de ménage pour une redistribution à tout le ménage (consommation

collective) tandis que les revenus monétaires d'autres activités de rente sont destinés à leurs producteurs respectifs. Pour comprendre l'organisation interne des exploitations agricoles familiales, il est donc nécessaire d'identifier et de caractériser les multiples *unités de production* au sein de l'exploitation agricole et leurs articulations.

Modes multiples d'organisation de la production

Mbétid-Bessane *et al.* (2006) distinguent ainsi trois types de gestion des exploitations familiales au Cameroun: (1) des exploitations à un seul centre de décision (*gestion centralisée*) ; (2) des exploitations où plusieurs centres de décision se coordonnent et se partagent les tâches et fonctions (*gestion décentralisée*) et (3) des exploitations en *gestion mixte* qui combine le centre de décision du chef d'exploitation, qui gère les champs collectifs et leurs produits, et des centres de décision auxiliaires qui gèrent leur activités propres et les recettes de celles-ci. Leurs études montrent des **dynamiques non linéaires** de passage d'un type à un autre. En effet, dans les exploitations étudiées entre 1998 et 2003 au Cameroun et au Tchad, la gestion mixte s'installe surtout dans les exploitations en situation critique où les femmes jouent un rôle de plus en plus important, mais dans le même temps en RCA, les exploitations repassent majoritairement à une gestion centralisée du fait de la crise cotonnière qui pousse les chefs d'exploitation à s'investir aussi dans le vivrier et à en « déloger » les femmes.

Au Bénin, nos études mettent en évidence un développement dans presque tous les contextes des exploitations « à **gestion mixte** » avec un chef de ménage gérant les activités les plus importantes ainsi que souvent les champs des vivriers d'autoconsommation, capable de mobiliser les actifs sur les champs d'autoconsommation mais aussi parfois sur ses cultures de rente comme le coton, en échange de quoi il prend en charge le vivrier de base, les dépenses d'habitat, de santé et souvent de

scolarisation. Les jeunes et les épouses gèrent des activités diverses, souvent en partie pour un revenu autonome.

Cette autonomie fait l'objet de négociations puisqu'elle constitue, selon la dénomination locale, une « *libération* » plus ou moins poussée vis-à-vis des obligations de travail pour le chef de ménage et suppose aussi d'accéder à de la terre, souvent prêtée par le même chef d'exploitation. Le degré d'autonomie peut ainsi aller d'un droit de culture d'un « *champ du soir* », à cultiver après avoir travaillé pour le chef d'exploitation, jusqu'au contrôle de sa propre force de travail et de celle de certains enfants, souvent du même sexe. Pour le chef de ménage et d'exploitation, il s'agit de satisfaire les exigences d'autonomie des aides familiaux sans se priver de leur main d'œuvre. C'est la raison pour laquelle dans les jeunes ménages du Zou, le chef d'exploitation peut refuser à sa femme une parcelle et l'obliger à travailler pour lui jusqu'à lui avoir donné plusieurs enfants qui peuvent prendre le relais, ou jusqu'à avoir pris une nouvelle épouse qui vient prendre la place de la première au champ. Avec les fils, il s'agit de décourager des velléités d'indépendance qui pourraient les pousser à la migration tout en se garantissant leur aide sur les champs d'igname ou de coton.

Sur les exploitations très appauvries du Sud Bénin, où le chef d'exploitation ne peut rien proposer, ni immédiatement en terme de partage d'un revenu, ni plus tard en matière d'héritage, les fils exigent parfois leur « libération » dès l'âge de 15 ans afin de conserver les revenus de leur travail comme manœuvre agricole, tandis que dans les exploitations appauvries du Nord, les jeunes partent nuitamment « en aventure » pour échapper à l'emprise du chef de ménage. Ce qui menace ici les chefs d'exploitation, ce n'est pas tant le passage d'une gestion centralisée à une gestion décentralisée qu'un éclatement de l'exploitation.

Dès lors, une exploitation familiale se décompose de plus en plus souvent en *unités de production* à **décideurs séparés**. Dans les exploitations à **gestion mixte**, l'unité de production du chef

d'exploitation-ménage reste la plus importante, et mieux capable de mobiliser une partie des actifs et des terres ; dans une exploitation à **gestion décentralisée**, les unités de production peuvent se compléter et conduire des activités différentes et complémentaires. Cela n'empêche pas que le chef de ménage conserve des droits de contrôle et d'administration sur certaines ressources, comme la terre (et donc les plantations) et le travail des aides familiaux.

Au niveau de la consommation également, se méfier des idées préconçues.

S'il est vrai qu'il y a une certaine solidarité de la consommation dans certains grands ménages multigénérationnels et polygames, organisés autour d'une seule cuisine, on rencontre de plus en plus de ménages à plusieurs *cuisines* : une par épouse par exemple. Dès lors, les principes de base sont qu'il n'y a ni mise en commun systématique des produits au sein du « ménage » ni de fongibilité des revenus au sein d'un ménage. De plus, l'utilisation des ressources générées au sein d'un ménage varie selon leur nature et le statut de celui ou celle qui les génère. Duflo et Udry (2004) montrent à partir de données d'enquêtes de Côte d'Ivoire que des changements dans la production de cultures « à usage collectif » comme l'igname affectent la consommation alimentaire et les dépenses d'éducation, tandis que les changements dans des cultures de rente influencent les dépenses de prestige. Hoddinott et Haddad (1995) mettent quant à eux en évidence qu'une augmentation du poids relatif des revenus des femmes affecte positivement la part du budget allouée à l'alimentation et réduit celle allouée aux consommations dites d'adultes comme l'alcool et les cigarettes. Un grand nombre d'études mettent en évidence que le budget affecté à la consommation et donc la qualité de celle-ci dépendent de celui qui obtient le revenu et que cela occasionne des inégalités de consommation et d'accumulation au sein des ménages (Hoddinott *et al.*, 1997; Lachaud, 1998).

Tableau 1 : Modèles de ménage

Modèle unitaire	Modèle non unitaire	
Préférences communes Décideur unique « dictateur éclairé » ou consensus parfait Mise en commun des revenus Gestion optimale des ressources pour une utilité optimale	<ul style="list-style-type: none"> . Préférences distinctes . Multiplicité des décideurs gérant des unités indépendantes . Revenus distincts 	
	Composé de membres altruistes avec négociations jusqu'au consensus débouchant sur un contrat assez stable	Composé de membres poursuivant chacun des objectifs propres en prenant en compte la stratégie des autres membres, sans recherche d'un consensus Marchandage influencé par les points de menace des individus

Ménages types et modèles à objectifs communs vs individuels

La multiplicité des configurations des exploitations agricoles familiales et ménages et leur complexité ressortent clairement quand il est question de représenter un ménage - exploitation familiale selon un modèle de fonctionnement. Un même modèle peut dépeindre le ménage et l'exploitation dans leurs relations. Le ménage en effet fournit un certain nombre de biens domestiques (alimentation, soins affectifs, progéniture et éducation de celle-ci, soins aux personnes âgées, etc.) au même titre que l'exploitation fournit des biens et services. Sur cette base, deux grands groupes de modèles¹ ont été développés (Tableau 1):

(1) les modèles unitaires du *New Home Economics* développés par Gary Becker dans les années 60 où un consensus est atteint sur des objectifs communs:

(2) des modèles à sous-unités indépendantes poursuivant leurs objectifs mais reliées par divers types de contrats assez stables ou au contraire se livrant à des négociations permanentes autour

de revendications et des marchandages à propos des transferts de revenus et des ressources.

Dans le modèle unitaire, les consommateurs des ménages se comportent « comme un seul homme » vers un but collectif, mettent en commun leurs avoirs et revenus, et allouent les ressources à leur portée selon un jeu de règles et de décisions communes (autrement dit, ce modèle unitaire se caractérise par une fonction d'utilité unique à maximiser en tenant compte de contraintes de budget). Une des variantes de ce modèle correspond à celui d'un chef d'exploitation et de ménage ayant la mainmise sur ses actifs familiaux et prenant toutes les décisions au nom de son ménage.

Les modèles non unitaires se basent sur l'idée d'une négociation, d'un marchandage entre unités de production. Ces négociations se construisent autour de points de menace: par exemple, quand la menace est le divorce, caractérisé par l'utilité que chacun en retirerait; l'utilité que chaque membre obtient en ménage ne peut tomber en dessous de ce point (Lundberg et Pollak, 1993). Pour les femmes, le point de menace dépend des possibilités de remariage, de retour dans le ménage de parents, d'emploi extérieur, de statut social comme divorcée, etc. qui influencent le point de menace et la capacité de négociation

¹ Ces modèles ont été utilisés pour dépeindre des décisions de consommation, d'épargne, de travail et de loisir, de mariage ou de divorce, de fertilité, d'éducation des enfants, etc.

Négociations et normes sociales

Les négociations au sein des exploitations-ménages dépendent donc des règles et **normes** socialement établies qui les balisent:

En matière de **consommation**, par exemple, les normes locales imposent que certains biens soient consommés et donc produits collectivement. Dans les régions du monde où les femmes n'ont pas grande valeur sociale, les normes font que l'allocation des revenus, y compris dans l'alimentation et la santé, est biaisée en faveur des garçons.

En matière de **production**, l'accès à certains biens et à certaines ressources productives étant lié au statut (genre, position dans le ménage), les producteurs du ménage sont dans des positions inégalitaires pour négocier un accès à la terre ou au travail, ou un divorce, ou un partage des revenus qui leur soit plus favorable. En Afrique de l'Ouest, ce biais concerne les ressources productives (exclusion des femmes de l'héritage foncier) et l'éducation, car si les filles sont une source de revenu via la dot et leur force de travail, leur position future sur le marché de l'emploi importe peu puisqu'elles quittent la famille paternelle au mariage.

Le point de menace d'une femme de famille pauvre, éloignée des siens par la virilocalité, n'ayant aucun accès à des terres à cultiver ni à des ressources communautaires à partir desquelles elle pourrait développer des activités génératrices de revenu et contribuer aux dépenses du ménage, ne peut pas être très élevé. De plus, les négociations supposent aussi qu'il y ait quelque chose à négocier au sein du ménage!

Indépendamment de la complexité des modèles de ménage qui les rend difficile à construire, les concepts mis en œuvre méritent attention. Les normes locales influencent le point de menace et la capacité de négociation des femmes et jeunes dans le ménage et inversement, tout aménagement permettant une plus grande

autonomie des femmes et des jeunes va influencer ces points de menace et au final, les normes locales. Mais ces changements de normes et pratiques au niveau des ménages ne sont pas toujours à l'avantage de ces jeunes et femmes puisqu'ils touchent aussi les normes et aptitudes des hommes à prendre en charge ce qui autrefois était de leurs domaines de responsabilité, en particulier l'alimentation et la santé. Les femmes en quête d'autonomie économique se font souvent transférer des responsabilités accrues dans la prise en charge du ménage !

Les évolutions au sein des ménages, un facteur clef des impacts des politiques de développement

Un des objectifs des recherches sur les ménages et leurs trajectoires d'évolution est d'éviter que des politiques erronées ne soient mises en œuvre ciblant un ménage « unitaire » qui n'existe pas, alors que les ressources transférées (cash, information, innovations, etc.) ne seront pas utilisées de la même façon selon le bénéficiaire (mari, épouse, ou un enfant directement ciblé).

Du fait de discriminations, les unités de production au sein des exploitations familiales ne sont pas aussi productives qu'elles le pourraient. Les femmes sont souvent mises dans de mauvaises conditions en termes d'accès à de bonnes terres, de droits de plantation, d'accès aux intrants et à la vulgarisation, d'accès à d'autre crédit que du « tout petit crédit » en l'absence de capital servant de caution. Pire encore, leurs droits d'accès peuvent à tout moment être remis en cause en cas de veuvage ou de séparation. Cela s'ajoute aux réductions périodiques de leur force de travail puisqu'elles doivent assumer les grossesses et soins aux jeunes enfants puis les soins aux malades, toutes tâches qui sont alourdies par un mauvais état sanitaire des enfants et d'elles-mêmes et une diminution de l'entraide intrafamiliale (des

grands-mères par exemple). Une bonne estimation des contraintes qui réduisent la contribution des femmes et des facteurs limitant leur capacité de négociation au sujet de celles-ci permettraient une plus grande efficacité des actions de développement, une conclusion à laquelle parviennent également Meinen-Dick *et al.* (2011). La « libération du capital humain » aurait des effets positifs sur sa productivité.

Mais il faut aussi noter que les mesures isolées visant l'« émancipation » sont rarement efficaces

quand elles n'entrent pas en résonance avec des évolutions de l'organisation interne et des normes (coutumières) au sein des ménages et si elles ne sont pas soutenues par des changements institutionnels. C'est cette symphonie entre aspirations nouvelles dans les exploitations familiales, évolutions des droits formels, et effets partiellement gagnant-gagnant d'une plus grande autonomie des cadets sociaux qui peut permettre une évolution des normes coutumières.

Messages Clef

Il est nécessaire de décortiquer les relations au sein des ménages-exploitations agricoles en identifiant les unités de production, de consommation et d'accumulation du patrimoine

Les modes de gestion de ces ménages-exploitations évoluent en permanence et de façon non linéaire entre modes centralisé, décentralisé et éclaté

Les négociations au sein des ménages sont balisées par des normes sociales qui influencent les points de ménage sur lesquels les membres peuvent s'appuyer pour faire valoir leurs intérêts ; mais ces normes elles-mêmes évoluent sous la pression de ces négociations.

Mettre en synergie changements internes au sein des ménages et changements institutionnels formels nécessite une bonne compréhension des évolutions en cours.

References

- Duflo E et Udry C (2004) *Intrahousehold resource allocation in Côte d'Ivoire: Social norms, separate accounts and consumption choices*. National Bureau of Economic Research.
- Gastellu J-M (1980) Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique? *Cah. O.R.S.T.O.M., Sci. Hum.* nos I-fi, 1980: S-11., vol. XVII(1-2), 3–11.
- Guyer JI and Peters PE (1987) Introduction. *Development and Change*, 18(2), 197–214.
- Hoddinott J and Haddad L (1995) Does female income share influence household expenditures? Evidence from Côte d'Ivoire. *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 57(1), 77–96.
- Hoddinott J, Alderman H et Haddad L (1997) Testing competing models of intrahousehold allocation. In: Haddad et Hoddinott (eds) *Intrahousehold Resource Allocation in Developing Countries: models, methods, and policy*, Washington D.C. John Hopkins University Press, pp. 129–41.
- Lachaud J-P (1998) Gains féminins, allocation des biens et statut nutritionnel des enfants au Burkina Faso. *Revue d'économie du développement*, 2, 31 p.
- Lundberg S and Pollak RA (1993) Separate spheres bargaining and the marriage market. *Journal of political Economy*, 988–1010.
- Mbétid-Bessane E, Havard M and Djondang K (2006) Évolution des pratiques de gestion dans les exploitations agricoles familiales des savanes cotonnières d'Afrique centrale. *Cahiers Agricultures*, 15(6), 555–561.
- Meinzen-Dick R, Johnson N, Quisumbing A, et al. (2011) Gender, assets, and agricultural development programs: A conceptual framework. *CAPRI Working Paper*, (99), 38.

Citation

- Floquet A (2015) *Pourquoi prendre en compte l'organisation interne des exploitations-ménages agricoles et leurs trajectoires d'évolution*. Note Théorique FORADYN, Abomey-Calavi, Bénin: LADyD, 7 p.
Available from: http://www.foradyn.org/wp-content/uploads/2015/07/FORADYN_note_theorique_menages_FloquetA.pdf (accessed 23 August 2015).